

**Sujet :** [INTERNET] Enquête d'utilité publique GRAND PASSAGE LA JARNE

**De :** Francis BOURGHELLE <francis.bourghelle@wanadoo.fr>

**Date :** 12/03/2024 09:48

**Pour :** pref-participation-public <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Madame la Commissaire-Enquêtrice sur le projet d'Aire de Grand Passage à LA JARNE

En complément du mail que nous vous avons adressé en date du 06 mars dernier, nous aimerions ajouter une remarque complémentaire.

A la lecture du journal Sud-Ouest, édition du lundi 11 mars 2024, page 19, il est écrit à propos l'étude quant au lieu d'implantation du nouvel hôpital :

"sous réserve d'une analyse encore plus approfondie, des différents dossiers, indique le PREFET, j'avoue qu'aller sur un terrain artificialisé emporte ma préférence, au regard des objectifs qui me sont assignés, notamment par la Loi Climat et résilience; On parle de préservation du modèle agricole, alors si on peut éviter de consommer des terres agricoles pour réaliser un équipement public"

Cette analyse lucide ne s'applique-t-elle pas AUCI au projet d'implantation du Grand Passage à la Jarne ?

En conclusion, nous confirmons notre opposition à l'expropriation des terres visées par le projet.

Patricia et Francis BOURGHELLE

Domiciliés à LA JARNE

ir